

Information sur l'audition

Objet de l'audition :	<p>Normes finales de Bâle III – ordonnances de la FINMA :</p> <p>Projets d'ordonnance de la FINMA sur le portefeuille de négociation et le portefeuille de la banque ainsi que les fonds propres pris en compte, d'ordonnance de la FINMA sur les risques de crédit, d'ordonnance de la FINMA sur le ratio d'endettement maximal et les risques opérationnels, d'ordonnance de la FINMA sur les risques de marché et d'ordonnance de la FINMA sur la publication des risques et des fonds propres ainsi que sur les principes de la gouvernance d'entreprise [comprenant l'abrogation des circulaires de la FINMA 2013/1 « Fonds propres pris en compte – banques », 2015/3 « <i>Ratio de levier</i> – banques », 2017/7 « Risques de crédit – banques », 2008/20 « Risques de marché – banques », 2016/1 « Publication – banques » et la révision partielle de la circulaire de la FINMA 2008/21 « Publication – banques »]</p> <p>Projets d'ordonnances et rapport explicatif</p>
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur les projets des ordonnances de la FINMA.
Délai de réponse :	25 octobre 2022
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Uwe Steinhäuser Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne ba.basel3@finma.ch
Forme de la prise de position :	Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position. Nous vous invitons à soumettre vos prises de position, si possible, au moyen du formulaire de saisie mis en ligne.

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la
FINMA part du principe que les auteurs consentent
à la publication de leur prise de position.

Questions complémentaires : Uwe Steinhauser
Tél. +41 (0)31 327 92 21
ba.basel3@finma.ch

Contact médias : Vinzenz Mathys
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch